
Rapport d'activité

2019 2020

LA COLLABORATION
SUR TOUS LES FRONTS

COMMISSAIRE AU
LOBBYISME
DU QUÉBEC

Rédaction

Commissaire au lobbyisme du Québec

Révision linguistique

Bla bla rédaction (Hélène Demers)

Conception graphique et édition

Mac Design

Ce document peut être consulté sur le site du Commissaire au lobbyisme du Québec au www.commissairelobby.qc.ca, sous la rubrique « Centre de documentation ».

Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant au :

Commissaire au lobbyisme du Québec

900, boulevard René-Lévesque Est

Bureau 640

Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone :

418 643-1959

1 866 281-4615 (sans frais)

Télécopieur :

418 643-2028

Notes — Dans ce document, lorsque le contexte s'y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes. De plus, le Commissaire au lobbyisme (avec un « C » majuscule) désigne l'institution, alors que le commissaire au lobbyisme (avec un « c » minuscule) est utilisé lorsqu'il est question du commissaire, personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN (imprimé) : 978-2-550-87341-9

ISBN (PDF) : 978-2-550-87342-6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2020

ISSN (imprimé) : 1708-5349

ISSN (PDF) : 1708-5357

© Commissaire au lobbyisme du Québec

Déclaration sur la fiabilité des données

La présente déclaration porte sur les contrôles en place au Commissaire au lobbying du Québec ainsi que sur la fiabilité des données contenues dans le rapport d'activité 2019-2020.

Le Commissaire au lobbying maintient un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées adéquatement et, au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles assurent de produire un rapport financier fiable.

À ma connaissance, les données présentées dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation qui avait cours au sein de l'institution au 31 mars 2020.

Le commissaire au lobbying,



Jean-François Routhier

Québec, août 2020

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données	3
Message du commissaire au lobbying	7
Le Commissaire au lobbying du Québec	10
Mission, Vision, Valeurs	10
Champ de compétence	10
Pouvoirs	10
Équipe de direction	11
Organigramme	11
Répartition des effectifs au 31 mars 2020	12
Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2022	14
Enjeu : La compréhension et l'adhésion	15
Objectifs stratégiques	15
Faits saillants	16
Nos priorités pour 2020-2021	20
Développement du nouveau registre des lobbyistes	21

Enjeu : La pleine utilisation et l'évolution des pouvoirs et des outils d'intervention	25
Objectifs stratégiques	25
Faits saillants	26
Nos priorités pour 2020-2021	30
Notre réflexion sur la Loi actuelle et sa modernisation	31
Enjeu : La performance organisationnelle	33
Objectifs stratégiques	33
Faits saillants	34
L'intelligence collective à l'œuvre dans nos nombreux projets!	36
Notre équipe maintenant sur la colline Parlementaire!	38
Gestion contractuelle et ressources financières	40
Nos priorités pour 2020-2021	41
Annexes	
Annexe 1 – Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années	44
Annexe 2 – Suivi des dossiers pénaux et des jugements	46
Annexe 3 – Application des lois et des politiques	48

Liste des tableaux et graphiques

Organigramme	11
Répartition des effectifs au 31 mars 2020	12
Répartition du budget et des dépenses du Commissaire au lobbyisme	40
Dépenses liées à la rémunération et au fonctionnement	41
Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années	44
Suivi des dossiers pénaux et des jugements	46
Traitement des demandes d'ordonnance de confidentialité	47

Message du commissaire au lobbying

La collaboration sur tous les fronts

Engagement, collaboration, agilité. À la mi-parcours du mandat que m'a confié l'Assemblée nationale et du Plan stratégique 2018-2022 de l'institution, la mobilisation et l'ingéniosité de mon équipe et l'appui des acteurs concernés par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* m'inspirent ce constat : nous avons su, malgré les lacunes de la Loi actuelle, déployer les moyens nécessaires pour réaliser nos ambitions. Certes, les enjeux, objectifs et cibles dont nous avons convenu ensemble sont ambitieux, mais ils sont aussi à la mesure de l'institution qu'est le Commissaire au lobbying.

Mon personnel, engagé vis-à-vis de notre mission démocratique, est tout comme moi aussi témoin d'une mobilisation tangible des acteurs concernés par la Loi. Les réponses aux demandes de renseignements

ainsi que les activités de formation ou de vérification et d'enquête nous amènent à constater cet état de fait. Par exemple, nous remarquons qu'un nombre croissant d'élus et de fonctionnaires sont des partenaires proactifs dans l'application de la Loi. En posant plus généralement comme exigence aux lobbyistes qui les approchent l'obligation de faire preuve de transparence, les élus et fonctionnaires permettent aux citoyens d'être informés des communications d'influence exercées auprès d'eux. Plusieurs lobbyistes sont également conscients de l'importance du respect de la Loi pour légitimer leurs activités et participer à la démocratie, et ils encouragent vivement leurs collègues à conduire leurs activités en toute conformité.

Ce qui me rend le plus fier est sans contredit la mobilisation de chaque membre de mon équipe pour faire

vivre notre plan stratégique au quotidien. Je parle concrètement de l'enthousiasme des uns à vulgariser la Loi sans relâche et à la faire respecter, à l'ingéniosité des autres à repenser avec le plus grand souci de simplicité et d'efficacité la future plateforme d'inscription des activités de lobbying et à l'accompagnement précieux de ceux et celles qui soutiennent ces activités.

Au cours de la dernière année, j'ai constaté aussi une collaboration spontanée à l'égard de plusieurs projets ainsi qu'une polyvalence croissante des membres de mon équipe, lesquels déploient leurs compétences dans divers comités ou encore au sein des équipes de travail. Ce décloisonnement des projets entre les directions favorise l'expression maximale du potentiel de chacun pour répondre aux besoins de l'institution. Je me réjouis de cette

mobilisation grandissante devenue en quelque sorte l'ADN de notre institution.

Voir grand et relever nos défis!

Évoquer nos réalisations de l'année 2019-2020, au milieu de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2022, nécessite un retour sur l'année précédente, point de départ de plusieurs de nos projets et initiatives. Les deux dernières années de notre plan stratégique ont été ponctuées par autant d'événements et de défis qui ont engendré, du même coup, plusieurs projets à entreprendre pour l'institution.

En juin 2019, notre mission a pris un tournant majeur. En effet, l'Assemblée nationale nous a confié la responsabilité d'administrer le registre



des lobbyistes et de développer et mettre en œuvre une nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme d'ici le 19 décembre 2021. Au cours de la dernière année, plusieurs travaux ont été effectués pour respecter cet échéancier. Nous en exposons les principales étapes dans le premier enjeu de ce rapport, *La compréhension et l'adhésion*.

Parallèlement à ce projet, mon équipe et moi avons travaillé à la réalisation d'un diagnostic de la Loi actuelle et d'un énoncé de principes fondé sur les meilleures pratiques nationales et internationales d'encadrement du lobbyisme. Le 13 juin 2019, au terme d'une année de recherches, de travaux juridiques, de consultations et de rédaction, nous avons transmis au président de l'Assemblée nationale le rapport *Simplicité, Clarté, Pertinence, Efficacité : Réforme de l'encadrement du lobbyisme*. Depuis, nous saisissons toutes les occasions pour présenter les conclusions de ce rapport aux diverses parties prenantes. Je vous invite à en prendre la mesure dans la section relative à *la pleine utilisation et l'évolution des pouvoirs et des outils d'intervention*.

Notre vie d'équipe a également été portée par l'aboutissement d'un projet aussi nécessaire que stimulant : le déménagement de nos

bureaux sur la colline Parlementaire. Ce déménagement s'avérait incontournable pour répondre à la désuétude de nos anciens locaux, à l'élargissement de la mission et à l'esprit de modernité que notre institution souhaite incarner. Amorcé à l'hiver 2019, ce projet s'est concrétisé lors de l'emménagement dans nos nouveaux locaux le 2 mars 2020. Il en est question dans l'enjeu de *la performance organisationnelle* du présent rapport.

Quand je dresse le bilan de ce que nous avons accompli au cours de la dernière année, je constate que l'intelligence collective est au cœur de notre performance institutionnelle. Concrètement, elle se traduit par l'apport des forces et des compétences de chaque employé au sein des différents comités et équipes de notre institution. Notre rapport d'activité fait d'ailleurs état des projets que nous avons menés, stimulés par l'énergie et l'ingéniosité collective.

Ce rapport d'activité, que je vous invite à consulter, présente les résultats de l'année 2019-2020. Cela étant, dans le but de mettre en perspective l'avancement des projets correspondant à notre plan stratégique, nous rendons

disponible sur notre site Web¹ un tableau synthèse des réalisations de notre institution au cours des deux dernières années. Ces résultats font la grande fierté de toute notre équipe.

L'année 2020-2021 sera véritablement une année charnière pour l'institution : celle-ci sera alors en mode de réalisation de chantiers majeurs qui n'ont pas fini de mobiliser ses ressources. Dans ce contexte, la visibilité de notre institution, un objectif de notre plan stratégique, ne peut que renforcer la collaboration sur tous les fronts. Je le répète : ce plan s'avère des plus ambitieux, mais la réponse enthousiaste du personnel et l'engagement des entreprises et organisations, des titulaires de charges publiques et des citoyens permettent de voir grand en mettant l'accent sur la mission de soutien à la démocratie confiée au Commissaire au lobbyisme. Les défis sont aussi grands que notre confiance de pouvoir les relever!

Le commissaire au lobbyisme,



Jean-François Routhier
Québec, août 2020

Le Commissaire au lobbyisme du Québec

Mission

Assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme et promouvoir la transparence, la légitimité et la saine pratique de ces activités pour préserver le droit à l'information.

Vision

Être une organisation proactive, innovante et reconnue, en phase avec ses parties prenantes, et dont les actions suscitent la confiance.

Valeurs

Respect
Cohérence
Transparence
Excellence
Impartialité

Champ de compétence

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. Elle s'applique aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques travaillant dans les institutions parlementaires, dans quelque 330 ministères et organismes du gouvernement québécois ainsi que dans plus de 2 200 municipalités et organismes municipaux et supramunicipaux.

En plus de son vaste champ d'application, la Loi couvre un large éventail de décisions. Elle s'étend notamment aux décisions relatives à l'élaboration, à la présentation, à la modification ou au rejet d'une proposition législative ou réglementaire ou d'une résolution. Elle s'applique aussi à bon nombre d'actes administratifs, comme les décisions relatives aux orientations, programmes et plans d'action; les décisions relatives au processus de délivrance de permis, de certificats et d'autres autorisations; les décisions relatives au processus d'attribution de contrats, de subventions ou d'autres avantages pécuniaires; ainsi que les décisions relatives à la nomination d'administrateurs publics.

Pouvoirs

Le commissaire au lobbyisme est nommé par l'Assemblée nationale du Québec, dont il relève pour assurer son indépendance. Dans le but de mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le commissaire au lobbyisme est investi de pouvoirs d'inspection et d'enquête. Il peut agir ou autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application des dispositions de la Loi ou du Code de déontologie des lobbyistes. Il peut aussi, de sa propre initiative ou sur demande, mener des enquêtes s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à une disposition de la Loi ou du Code. Il peut alors désigner spécialement toute personne pour mener de telles enquêtes.

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* confère également au commissaire les pouvoirs :

- de donner et de publier des avis relativement à l'exécution, à l'interprétation ou à l'application de la Loi, d'un de ses règlements d'application et du Code;
- de délivrer des ordonnances de confidentialité;
- d'imposer des mesures disciplinaires.

Équipe de direction

Le 29 août 2019, le commissaire au lobbyingisme transmettait au président de l'Assemblée nationale son nouveau plan d'organisation administrative. Cette restructuration se concrétise ainsi :

- elle établit formellement un Bureau du Commissaire comme unité administrative et elle y rapatrie les fonctions de secrétaire général;
- elle scinde les activités liées aux communications institutionnelles et celles reliées à la formation et au soutien à la clientèle;
- elle intègre les nouvelles responsabilités relatives à la gestion du registre des lobbyistes avec les activités de soutien à la clientèle et les affaires juridiques dans une Direction des affaires juridiques et du service à la clientèle;
- elle regroupe les activités de communications institutionnelles au sein de la Direction des affaires institutionnelles en la renommant Direction des affaires institutionnelles et des communications.

Ces modifications permettront au Commissaire au lobbyingisme d'intégrer à son fonctionnement les futures activités de tenue du registre des lobbyistes et de soutien à la clientèle, et d'adopter une structure administrative allégée et souple, favorisant une gestion cohérente et transversale de sa mission.

Organigramme



Mentionnons qu'en juin 2019, M. Jean Dussault, secrétaire général, adjoint au commissaire et directeur des affaires institutionnelles, a pris sa retraite. Comptable agréé de formation, M. Dussault a d'abord occupé les fonctions de directeur de la vérification et des enquêtes en 2003 au Commissaire au lobbyisme du Québec. En juin 2010, il a été nommé secrétaire général et adjoint au commissaire et a également assumé, en 2017, la direction des affaires institutionnelles. Enfin, il a été commissaire au lobbyisme par intérim du 10 juin au 9 décembre 2015, après avoir été nommé par le président de l'Assemblée nationale. Toute l'équipe du Commissaire au lobbyisme le remercie pour son immense contribution au développement de l'institution.

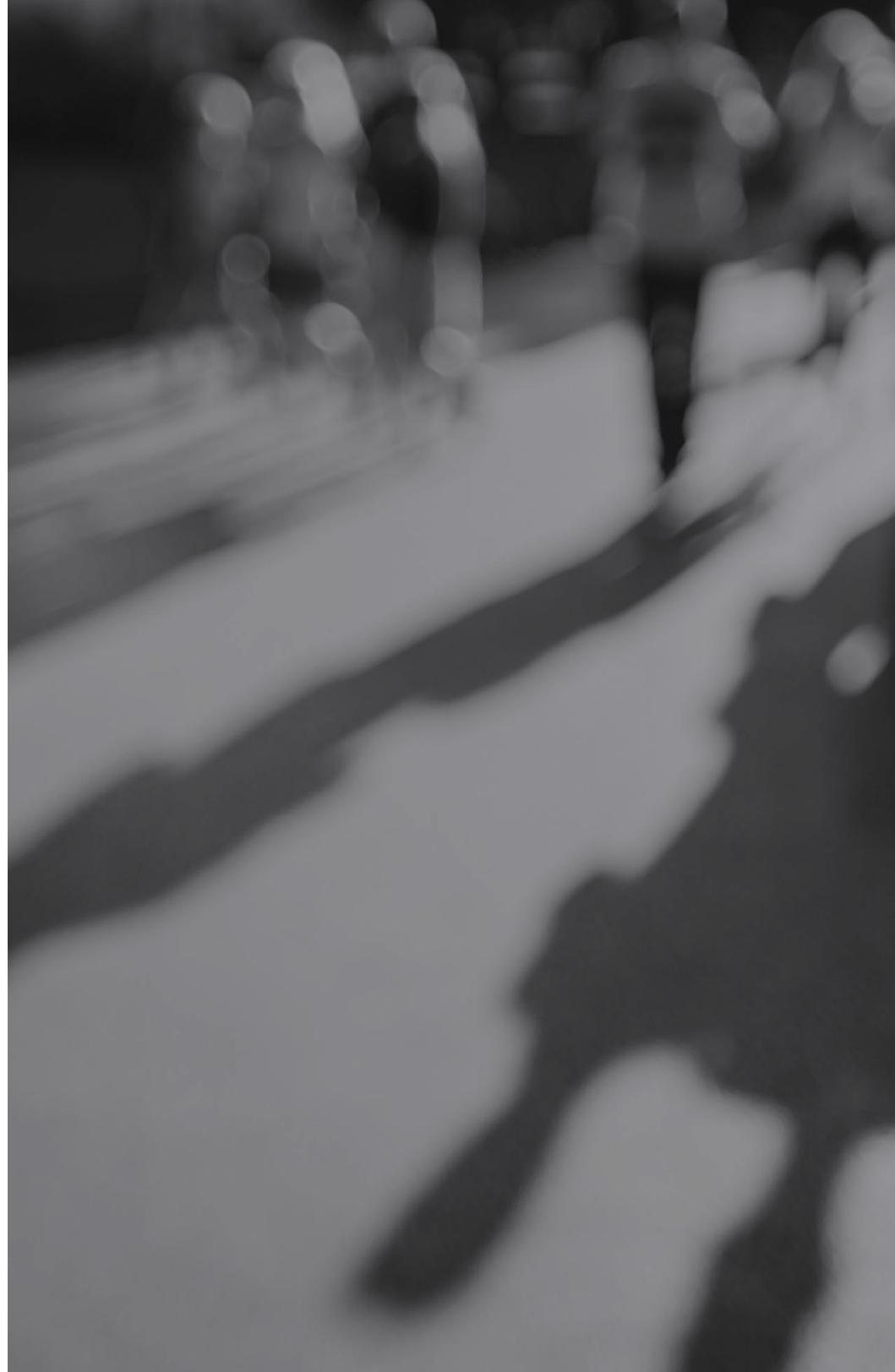
Répartition des effectifs au 31 mars 2020

Catégorie d'employés	Effectif	Représentation féminine	Moins de 35 ans
Hors cadre	1	0	0
Cadre	3	2	0
Professionnel	20	13	2
Juriste	4	3	2
Technicien	6	4	2
Agent de bureau	2	2	0
Total	36	24	6



Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2022

Cette section reprend les trois enjeux énoncés dans le Plan stratégique 2018-2022 du Commissaire au lobbying du Québec. Pour chacun d'eux, on y présente les objectifs stratégiques, les faits saillants et les résultats atteints. Les priorités d'action ciblées pour l'exercice 2020-2021 y sont également détaillées.



La compréhension et l'adhésion

Objectifs stratégiques

- Susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard des objectifs de la Loi, de ses règles et des actions du Commissaire au lobbying
- Véhiculer un message positif concernant l'encadrement du lobbying
- Sensibiliser les citoyens au rôle du Commissaire au lobbying dans le maintien de leur confiance envers les institutions
- Amener les parties prenantes à se doter des meilleures mesures pour assurer le respect des règles



Faits saillants

63

conférences, ateliers de formation
et rencontres, y compris

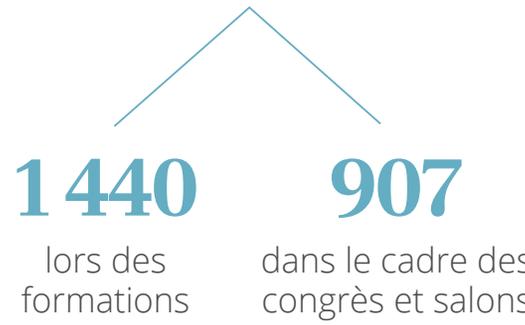
5

présences dans des
congrès et salons

Ces activités ont été l'occasion
de sensibiliser

2 347

personnes



1 440

lors des
formations

907

dans le cadre des
congrès et salons

1 044

demandes de renseignements
(en plus des demandes des
journalistes)

57

relations avec les médias

51

demandes de
renseignements
formulées par
des journalistes

6

entrevues

6

communiqués de presse

650

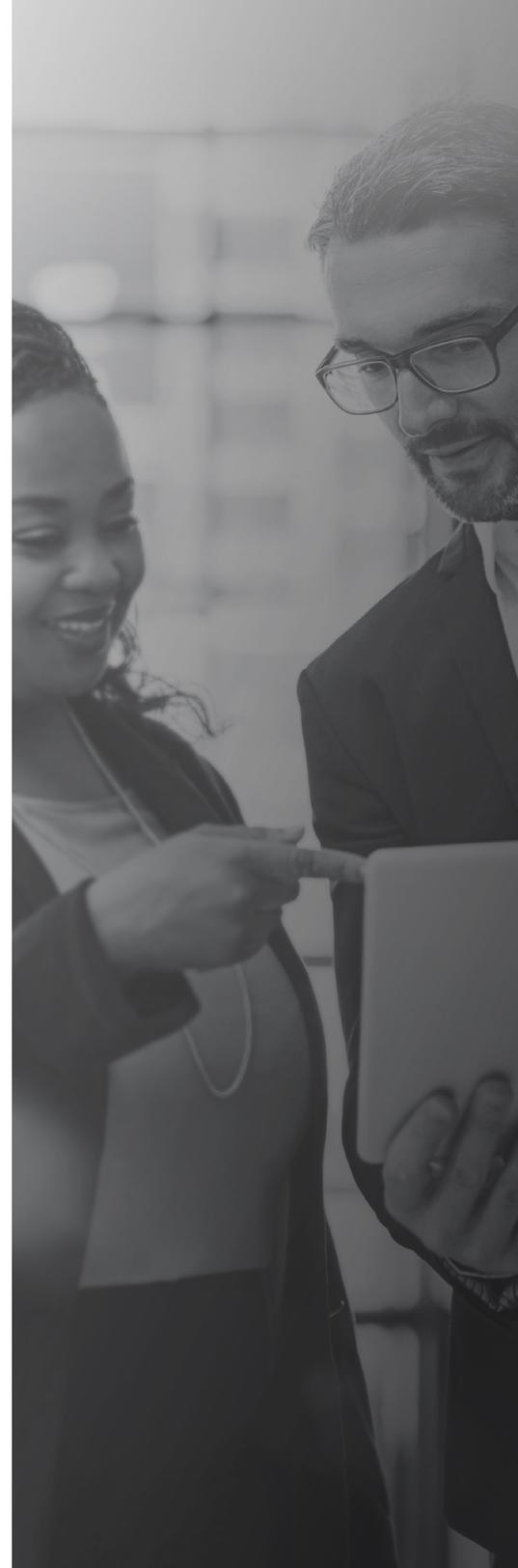
abonnés à *l'Info Registre Hebdo*

8

éditions du *LobbYscope*
(dont 2 éditions spéciales pour
l'énoncé de principes et la
formation du comité d'utilisateurs
du registre)

9 413

personnes reçoivent le *LobbYscope*



Accentuer notre vulgarisation de la Loi pour une meilleure compréhension

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* n'est pas toujours facile à comprendre. Pour favoriser une meilleure compréhension de celle-ci par tous les acteurs concernés, nous misons sur la vulgarisation des concepts juridiques. Les réponses aux demandes de renseignements, les formations et les communications écrites constituent autant d'occasions de privilégier un langage clair et simple. De même, notre perspective communicationnelle se veut éducative et positive, situant la transparence des activités de lobbyisme comme une contribution à la société démocratique.

La vulgarisation de la Loi est aussi au cœur du grand projet de refonte du registre des lobbyistes dont nous avons hérité lors de la sanction du projet de loi n° 6 – *Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale*².

L'élaboration d'une nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme simple, claire, pertinente et efficace pour tous les utilisateurs fait partie de chaque étape du processus de réalisation de ce projet d'envergure pour notre institution.

La simplicité, par exemple, fait écho à une inscription, une navigation et des fonctionnalités intuitives, à l'image des médias sociaux. La clarté sous-tend des règles d'inscription et de suivi claires et précises. La pertinence évoque des notifications selon les intérêts des utilisateurs et la possibilité de suivre des mandats précis. L'efficacité, c'est notamment la possibilité d'obtenir rapidement un portrait des communications d'influence dans un secteur, pour une région ou une institution donnée.

Nos clientèles : partenaires de l'application de la Loi

L'application de la Loi n'est pas seulement la responsabilité du Commissaire au lobbyisme. La transparence des activités de lobbyisme est fondamentale pour notre démocratie, et tous les acteurs concernés y jouent de plus en plus leur rôle en s'engageant de façon concrète.



M^e Marie-Pier Tremblay à l'occasion d'une formation offerte à la clientèle.

- Les élus et les fonctionnaires s'approprient de plus en plus leur rôle de partenaires dans l'application de la Loi. Leurs appels visent souvent à s'assurer qu'un lobbyiste est bien inscrit au registre et respecte les dispositions de la Loi, particulièrement en ce qui a trait aux délais maximaux d'inscription au registre. Plusieurs questions concernent aussi le respect de leurs règles d'après-mandat, lorsqu'ils quittent leurs fonctions.
- Plusieurs citoyens ont échangé sur les enjeux et l'application de la Loi avec des membres de notre équipe à l'occasion de la tenue de

5

congrès et salons.

Par exemple, notre présence au Salon VISEZ DROIT en avril 2019 à Montréal nous a permis de rencontrer

469

citoyens.

- Les journalistes qui s'intéressent aux mandats inscrits au registre des lobbyistes ou à notre mission contribuent grandement à concrétiser la transparence des communications d'influence au bénéfice des citoyens.



Le conseiller en communication Daniel Labonté lors d'une formation auprès de lobbyistes.

3 448

lobbyistes, élus, fonctionnaires, citoyens et journalistes ont obtenu des réponses à leurs questions ou de l'assistance-conseil de la part de notre équipe.



Le commissaire et le conseiller en communication Daniel Labonté donnant un atelier sur la Loi au congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), le 15 novembre 2019 à Saint-Sauveur. Crédit : Alice Chiche pour FPJQ

Nos communications marquées par un virage numérique

Cette année, nous avons davantage investi les communications numériques pour aller à la rencontre d'un plus large public. Ces initiatives de communication avec nos diverses parties prenantes se traduisent par un glissement du nombre de demandes de renseignements téléphoniques vers nos plateformes Web. En effet, si le nombre de demandes de renseignements auxquelles a répondu notre équipe a baissé de 11 % par rapport à l'an passé, on constate une hausse d'affluence sur notre site Web ainsi que du nombre d'abonnés sur nos médias sociaux. En ce qui concerne les formations, les conférences et les rencontres, une diminution de 12 % est par ailleurs attribuable au report de certaines activités en raison de la période de confinement, quelques semaines avant la fin de l'année financière.

Nous avons intensifié la production de nouvelles sur notre site Web, dans nos principaux médias sociaux (Facebook, LinkedIn et Twitter) et dans les 8 éditions de l'Infolettre, le *LobbyScope*.

Mentionnons que notre page Facebook a connu une augmentation de

72 %

du nombre d'abonnés.

Notre site Web a davantage servi d'ancrage pour la publication des nouvelles diffusées dans nos médias sociaux, entre autres pour amener plus de personnes à y découvrir nos outils de vulgarisation de la Loi.

Par conséquent, notre site Web a vu son nombre d'utilisateurs augmenter de

47 %

(soit **29 823** cette année, alors qu'on en comptait **20 301** en 2018-2019).

On dénombre aussi près de

50 %

de nouveaux utilisateurs (soit **29 787**, tandis qu'on en comptait **19 868** en 2018-2019).

La fréquentation plus importante du site Web est également attribuable à la promotion des services de demandes de renseignements et de formations, qui orientait les clientèles vers les formulaires en ligne.

Nos priorités pour 2020-2021

Assurer un rôle proactif dans l'espace public pour que notre institution soit plus visible auprès de la clientèle :

- Concevoir un plan de communications et de marketing global pour appuyer les actions du Commissaire
- Déployer une nouvelle image institutionnelle

Développement du nouveau registre des lobbyistes

Un projet majeur dont la mise en œuvre est gouvernée par l'expérience utilisateur

En juin 2019, c'est avec enthousiasme que nous avons accueilli l'adoption du projet de *loi n° 6 – Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale*. En plus d'allonger le délai de prescription dont nous disposons pour engager des poursuites pénales, l'adoption du projet de loi prévoit que le Commissaire doit, à titre de nouvel administrateur du registre, développer et mettre en œuvre une nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme d'ici le 19 décembre 2021.

En 2019-2020, ce projet a notamment eu pour effet de créer un nouveau secteur d'activités au sein de l'institution et d'amener celle-ci à se doter de fonctions et de ressources jusqu'alors absentes, entre autres en matière de gestion des technologies de l'information.

Résumé des travaux de l'année

Ayant d'abord amorcé nos travaux avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), nous avons finalement résolu d'en assurer nous-mêmes la réalisation complète. Cette réorientation nous a amenés à nous

doter des ressources internes nécessaires à l'exécution du projet. En juillet 2019, le Bureau de l'Assemblée nationale a octroyé au Commissaire un budget spécifique pour la réalisation de la future plateforme de divulgation des activités de lobbyisme. Dès l'amorce du projet, c'est donc avec plaisir que nous avons accueilli dans notre équipe de nouveaux employés aux compétences diversifiées : architecte d'information, analystes d'affaires et experts en technologies de l'information.

De juin 2019 à février 2020, nous avons essentiellement déployé nos efforts autour de la réalisation du dossier d'affaires, le tout en étroite collaboration avec notre comité d'utilisateurs. Représentatif de nos clientèles, celui-ci est formé expressément pour nous guider dans l'avancement de la concrétisation de cette nouvelle plateforme. Ce dossier d'affaires prévoit l'ensemble des exigences et besoins pour la réalisation du projet, dont :

- les différentes stratégies et mesures prises en vue de satisfaire les objectifs du projet et l'échéance fixée;
- une stratégie de gestion des risques et une stratégie de réalisation;
- une planification des ressources requises;
- une structure de gestion et de coordination adaptée à la nature de l'institution.



« Quand j'ai intégré l'équipe qui travaille à l'élaboration d'une nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme, j'ai compris que mes idées et mes commentaires

étaient vivement appréciés et sollicités. Chacun souhaite que la nouvelle plateforme se distingue par son originalité et son efficacité. Les opinions, les critiques et les nouvelles approches étaient toujours accueillies avec respect et intérêt. J'ai l'impression que cet état d'esprit du commissaire et de son personnel mènera ce projet vers un succès à la fois technologique et institutionnel. »

Vincent, stagiaire en droit et membre de l'équipe de projet de la future plateforme



La rigueur et l'expertise dont ont fait preuve tous les membres de notre équipe de projet dans la conception du dossier d'affaires ont d'ailleurs porté leurs fruits. À notre grande satisfaction, les experts consultés au sein de l'appareil gouvernemental ont qualifié notre dossier d'affaires de modèle à suivre.

Nous avons aussi fait appel à des ressources externes pour réaliser certains travaux. Les mandats confiés concernaient l'architecture logicielle et organique, l'architecture de sécurité et l'architecture technologique. Ces travaux ont permis de bien définir la portée et les exigences de la solution retenue.

Positionnant *l'expérience utilisateur au cœur de notre vision et de la conception de la future plateforme*, nos travaux en matière technologique favorisent :

- la convivialité et la simplicité de l'inscription et de la consultation;
- la divulgation et la publication en temps opportun, sans validation préalable, des activités de lobbying;
- la réduction de l'actuelle complexité administrative du processus d'inscription et de divulgation des activités de lobbying;
- l'amélioration de l'efficacité de l'outil de recherche, permettant notamment de recevoir des informations en temps réel sur les mandats publiés;
- l'amélioration globale de l'efficacité des activités de surveillance et de contrôle des activités de lobbying menées par notre équipe de surveillance, de vérification et d'enquêtes.



La secrétaire générale par intérim et directrice des affaires institutionnelles et des communications, Émilie Giguère, et le commissaire expliquant la vision de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbying au congrès de l'Association québécoise des lobbyistes, le 25 février 2020 à Montréal. Crédit : Sylvain Granier.

Le modèle d'affaires que nous privilégions dans le cadre de ce projet est fondé sur une autonomie complète des personnes qui doivent assurer la divulgation des activités de lobbying. Ainsi, afin de faciliter le processus d'inscription et accélérer la diffusion de l'information, aucune validation préalable des mandats ne sera, en règle générale, effectuée par l'administration du registre, et la divulgation sera instantanée. Certes, cela exige des efforts considérables dans la conception de la plateforme. Toutefois, nous sommes d'avis que ce modèle, plus proche du modèle des récentes plateformes mises en place en Europe, apportera un bénéfice réel et immédiat dans la transparence des activités de lobbying et de leur divulgation

au moment le plus opportun. De cette façon, les citoyens seront informés et pourront réagir, eux aussi, quasiment en temps réel.

De manière continue, nous travaillons en étroite collaboration avec les membres de notre comité d'utilisateurs sur la réalisation de cette future plateforme. En 2020-2021, nous poursuivrons avec eux nos travaux sur :

- la rédaction et la procédure de publication des modalités d'inscription de la future plateforme;
- la conclusion d'une entente avec le ministère de la Justice et l'actuel conservateur du registre pour le transfert des données, informations et documents pertinents à la tenue du registre;
- la conception de l'expérience utilisateur, la conceptualisation et le déploiement des fonctionnalités;
- la rédaction puis la publication d'un appel d'offres en vue de retenir les services d'un développeur-intégrateur pour réaliser la plateforme;
- la réalisation et le déploiement de la plateforme.

Les travaux de notre équipe de projet ont continué d'avancer à un rythme soutenu au cours des derniers mois. La pandémie aura nécessairement occasionné certains ajustements dans la vitesse de réalisation de différentes étapes de conception de la plateforme et dans les tâches visant à lancer l'appel d'offres pour retenir un développeur-intégrateur. À la lumière des avancements réalisés à ce jour, nous demeurons malgré tout convaincus de pouvoir livrer une toute nouvelle plateforme d'inscription des activités de lobbying le 19 décembre 2021, comme l'indique la Loi.

Les membres de notre comité d'utilisateurs de la future plateforme de divulgation des activités de lobbyisme

- M. François Crête, vice-président, relations gouvernementales - Québec, NATIONAL (à titre de lobbyiste-conseil)
- M. Christian Ouellet, directeur des affaires gouvernementales, Sandoz Canada inc.³ (à titre de lobbyiste d'entreprise)
- M. Claude Peachy, adjoint exécutif au directeur et secrétaire du Bureau de la sous-ministre et du secrétariat au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (à titre de titulaire de charge publique)
- M. Richard Bélisle, conseiller stratégique, Direction générale, Ville de Saint-Jérôme (à titre de titulaire de charge publique)
- M^{me} Marie-Christine Trottier, journaliste à la recherche, bureau d'enquête du *Journal de Montréal* à l'Assemblée nationale (à titre de journaliste)
- M. Vincent Larouche, journaliste, *La Presse* (à titre de journaliste)
- M^{me} Line Bouffard, travailleuse autonome – agente de développement pour entreprises et OBNL (à titre de citoyenne)
- M. Olivier Meunier, coordonnateur des affaires publiques, Ordre des ingénieurs du Québec (à titre de citoyen)

3. Depuis le 1^{er} juin 2020, M. Christian Ouellet occupe le poste de chef des affaires gouvernementales et corporatives chez Novartis Canada inc.





La pleine utilisation et l'évolution des pouvoirs et des outils d'intervention

Objectifs stratégiques

- Développer notre capacité de renseignement en vue de mieux cibler nos actions
- Mettre en place une approche intégrée de sensibilisation, de surveillance et de contrôle par secteur d'activité
- Déterminer et prioriser nos interventions en fonction de leur portée
- Recommander, à court terme, des modifications législatives pour allonger les délais de prescription et transférer la responsabilité du registre des lobbyistes au Commissaire au lobbyisme
- Réaliser la refonte du registre des lobbyistes, une fois cette responsabilité transférée
- Tenir un exercice de réflexion visant une refonte de la Loi



Faits saillants

428

activités de surveillance,
de vérification et d'enquête
ouvertes en 2019-2020⁴

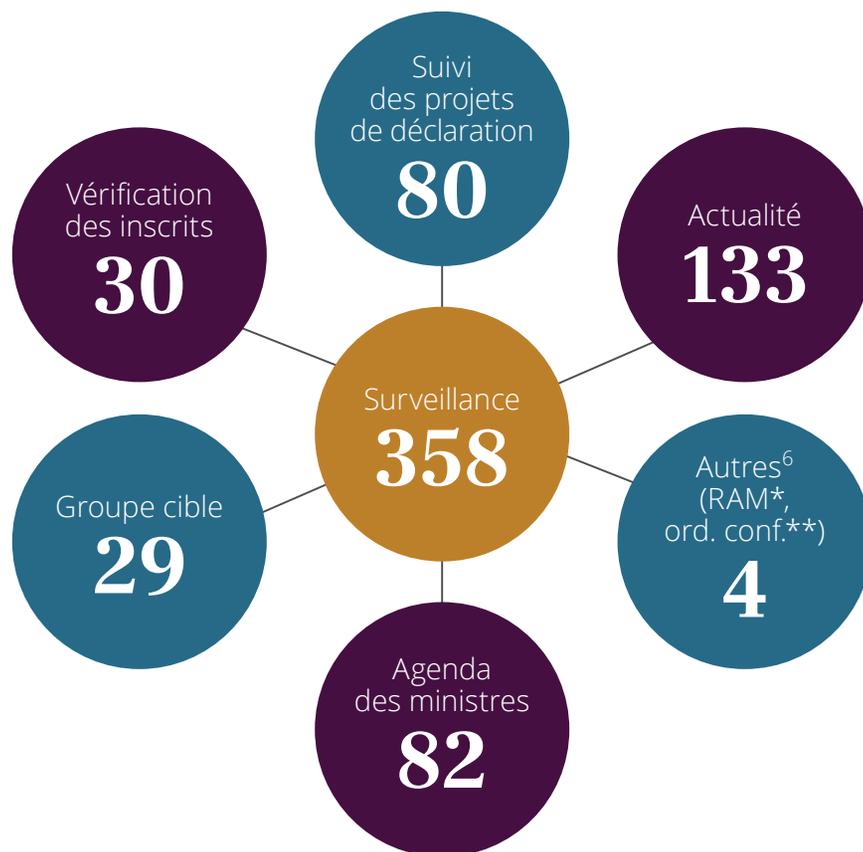


76 %

des dossiers ont été conclus cette
année, une augmentation de **7 %**
par rapport à 2018-2019⁵

4. Au début de l'année 2019-2020, 196 dossiers de surveillance, de vérification et d'enquête étaient toujours actifs. Ils s'ajoutent au nombre total de dossiers à traiter, en plus des dossiers ouverts en cours d'année, pour un total de 624 dossiers.
5. Les pourcentages de dossiers conclus tiennent compte des dossiers qui étaient toujours actifs à la fin de l'année 2018-2019.

Dossiers de surveillance



413

dossiers ont été conclus en cours d'année (**58** de plus par rapport à l'an passé), dont

115

ont mené à une inscription au registre des lobbyistes.

79%

des dossiers de surveillance ont été conclus en 2019-2020, une hausse de **11 %** par rapport à l'année précédente⁷.

6. *RAM : règles d'après-mandat; **Ord. conf. : ordonnance de confidentialité.

7. Au début de l'année 2019-2020, 166 dossiers de surveillance étaient toujours actifs. Ces derniers s'ajoutent au nombre total de dossiers à traiter, en plus des dossiers ouverts en cours d'année, pour un total de 524 dossiers.

Vérifications et enquêtes

70

dossiers de vérification et
d'enquête ouverts en 2019-2020

Hausse de
11%
par rapport à l'an passé

32

dossiers ouverts
à l'initiative
du Commissaire
au lobbyisme

38

signalements
reçus par le
Commissaire
au lobbyisme

Vérifications

40

vérifications conclues
en cours d'année

- **5** ont mené à la délivrance de **6** avis de manquement à la Loi à des lobbyistes ou à de plus hauts dirigeants d'entreprise ou d'organisation.
- Les **35** autres n'ont pas permis de conclure qu'il y avait eu un manquement à la Loi.

Enquêtes

21

enquêtes conclues
en cours d'année

- **2** ont mené à la constatation de manquements à la Loi et ont été transmises au Directeur des poursuites criminelles et pénales.
- **2** constats d'infraction à la Loi ont été délivrés pour ces dossiers.
- Les **19** autres enquêtes n'ont pas permis d'établir que des manquements ont été commis⁸.

8. Aucune mesure disciplinaire n'a été imposée par le commissaire à un lobbyiste ayant manqué de façon grave ou répétée aux obligations établies par la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes.

Réfléchir et innover pour faire respecter et évoluer la Loi

Faire respecter la Loi, c'est contribuer concrètement au droit des citoyens d'être informés des communications d'influence qui ont cours auprès des décideurs publics. C'est pourquoi nous veillons non seulement à assurer le respect de la Loi, mais aussi à réexaminer nos processus d'intervention pour servir avec une diligence croissante la mission que l'Assemblée nationale nous a confiée en 2002. Dotée d'une vaste expérience en matière d'application de la Loi, notre équipe a également mené des travaux d'envergure qui ont abouti au dépôt, à l'Assemblée nationale, d'un rapport qui propose aux parlementaires de faire évoluer l'actuelle Loi au bénéfice des citoyens.



Isabelle Bélanger, adjointe exécutive à la Direction, et le commissaire Jean-François Routhier avant leur présentation sur les enjeux de la loi québécoise sur le lobbyisme lors de la rencontre annuelle du Réseau des registraires et des commissaires au lobbyisme du Canada, les 24, 25 et 26 septembre 2019.

S'inspirer des meilleures pratiques pour raffiner nos processus d'intervention

Notre équipe a procédé au recensement et à l'analyse de ses processus et pratiques d'intervention en matière de surveillance, de vérification et d'enquête. Cette démarche d'investigation, auprès d'organismes publics détenant des pouvoirs semblables aux nôtres, vise à s'assurer que nos processus de collecte et d'analyse de l'information se conforment constamment aux meilleures pratiques. Au terme de nos travaux, le rapport déposé au printemps 2020 constituera un document de référence évolutif, permettant ainsi d'améliorer sans cesse nos pratiques, en tenant compte des réalités spécifiques de l'institution.

S'intéresser aux secteurs névralgiques du lobbyisme : groupes cibles auprès des industries du cannabis et de la cryptomonnaie

Dans le cadre de ses activités de surveillance par groupe cible, notre équipe s'est intéressée aux entreprises de l'industrie du cannabis et de la cryptomonnaie. Notre campagne de sensibilisation a fait l'objet d'articles dans notre site Web et nos médias sociaux, contribuant de ce fait à l'accroissement de notre visibilité dans ces secteurs d'activité et à la publicisation de nos activités auprès du public en général.

À la suite des interventions de notre équipe, 19 % (14 sur 74) des entreprises de l'industrie du cannabis et 13 % (2 sur 16) des entreprises de l'industrie de la cryptomonnaie ont procédé à une inscription au registre des lobbyistes.



« Participer au comité visant la détermination de groupes cibles en 2019-2020 a été pour moi une expérience fort enrichissante et motivante. Collaborer avec des collègues d'autres directions m'a permis

de mieux connaître des gens formidables et dévoués à notre institution. Chaque membre a apporté son éclairage unique à un projet commun pour en faire une réussite. »

Diane, technicienne en inspection et en enquête



Les conseillers Daniel Labonté et Hélène Chabot tenant un kiosque au Congrès Expo-Cannabis les 3 et 4 octobre 2019 à Montréal.

Surveiller le respect des délais

Le processus d'analyse des déclarations tardives portées au registre des lobbyistes a fait l'objet d'une révision au cours de la dernière année. En 2020-2021, une stratégie d'optimisation du traitement des déclarations tardives sera mise en œuvre. Elle sera rétroactive et permettra d'utiliser l'ensemble de nos mesures d'intervention.

Agir en matière de surveillance, de vérification et d'enquête

Le tableau complet des données relatives à nos activités de surveillance, de vérification et d'enquête se trouve à l'annexe 1 du présent rapport. Il comporte aussi les données des deux années antérieures, en guise de comparatif.

Enquêter et suivre les dossiers pénaux et les jugements

Le suivi des dossiers pénaux pour l'exercice 2019-2020 figure à l'annexe 2 du présent rapport. On peut également consulter l'outil de recherche électronique accessible dans la section « Loi et règlements » du site Web du Commissaire au lobbyisme (www.commissairelobby.qc.ca), sous la rubrique « Mesures disciplinaires et suivi des dossiers pénaux ». Cet outil présente les données des 10 dernières années concernant les dossiers devant les tribunaux ou pour lesquels des constats ont été signifiés à la suite de manquements à la Loi. Il comporte aussi les informations relatives aux mesures disciplinaires imposées aux lobbyistes ayant commis des manquements graves ou répétés à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes. Les données de cet outil sont mises à jour chaque semaine.

Nos priorités pour 2020-2021

Déployer le plein exercice de nos pouvoirs, notamment en déterminant et en priorisant les interventions en fonction de leur portée.

- Mettre en œuvre de meilleures pratiques répertoriées en matière de vérification et d'enquête
- Déterminer des orientations novatrices en matière de sanctions, notamment pour les mesures disciplinaires
- Développer la capacité de renseignement de l'institution
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion du changement inhérente à l'implantation de la nouvelle plateforme d'inscription des activités de lobbyisme auprès de l'ensemble des clientèles, y compris les membres de notre personnel
- Élaborer les stratégies nécessaires à l'établissement de nouveaux services à la clientèle du Commissaire
- Déposer au gouvernement un projet de mise en œuvre de la réforme législative et réglementaire pour les principaux enjeux

Notre réflexion sur la Loi actuelle et sa modernisation

Dépôt d'un diagnostic de la Loi actuelle et proposition d'un énoncé de principes

Dans le but de soutenir les parlementaires dans leur réflexion et leurs travaux entourant la modernisation de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, l'organisation a effectué un imposant travail de recherche, de consultation et de rédaction menant à la réalisation d'un diagnostic de la Loi actuelle et d'un énoncé de principes.

Même si les principes de légitimité et de transparence de la Loi adoptée en 2002 n'ont jamais été remis en question, de lourds problèmes de compréhension et d'application entravent l'atteinte pleine et entière de ses objectifs démocratiques. En effet, cette loi essentielle dans la mise en œuvre de droits fondamentaux (droit à l'information et liberté d'expression) doit être adaptée à l'évolution de la société québécoise.



Le commissaire, lors de la conférence de presse, suivant le dépôt de son rapport à l'Assemblée nationale.

C'est ainsi que le 13 juin 2019, au terme d'une année de recherches, de travaux juridiques, de consultations et de rédaction, nous avons déposé à l'Assemblée nationale le rapport intitulé *Simplicité, Clarté, Pertinence, Efficacité : Réforme de l'encadrement du lobbyisme*. Le diagnostic aborde les problématiques contextuelles, conceptuelles et opérationnelles qui nuisent à l'interprétation et à l'application de la Loi. L'énoncé de principes est fondé sur les meilleures pratiques nationales et internationales d'encadrement du lobbyisme et propose un portrait des enjeux liés aux règles édictées dans la Loi ainsi que des pistes de solution adaptées au contexte québécois. Depuis, notre équipe saisit toutes les occasions pour présenter les conclusions de ce rapport aux diverses parties prenantes.

Il faut préciser que la réalisation de cet imposant document repose essentiellement sur deux grands piliers : l'expérience vécue par nos clientèles à l'égard de la Loi ainsi que la rigueur et l'expertise de notre personnel en la matière. Ces deux forces combinées nous ont permis d'offrir aux parlementaires une réflexion étoffée et des propositions concrètes, réalistes et pertinentes pour l'ensemble de nos parties prenantes. Le tout, dans le plus grand souci de garantir les droits démocratiques des citoyens et d'observer les plus hautes recommandations internationales en matière d'encadrement du lobbyisme.

Au cours de l'année 2020-2021, notre équipe poursuivra ses efforts de communication en vue de faire valoir ses réflexions et propositions à l'égard

de l'encadrement du lobbyisme au Québec auprès de nos clientèles, mais aussi auprès des autorités concernées. Nous continuerons à militer en faveur d'une refonte en profondeur de la Loi, au bénéfice de tous, et saisirons également toutes les occasions et les tribunes pour demander la rectification rapide des problématiques majeures qui freinent l'application efficace de cette loi.



Le commissaire expliquant les orientations de son énoncé de principes au colloque de l'Association québécoise des lobbyistes le 25 février 2020 à Montréal.





La performance organisationnelle

Objectifs stratégiques

- Élaborer une stratégie d'intelligence collective favorisant la collaboration et le partage d'expertise entre les membres du personnel
- Soutenir l'innovation, la performance et la pleine utilisation des compétences des employés
- Revoir et ajuster l'architecture d'affaires
- Déployer des systèmes informationnels pleinement intégrés et adaptés à la nouvelle architecture d'affaires
- Instaurer un programme de formation continue et de soutien pour nos systèmes informationnels avec des agents multiplicateurs



Faits saillants

Notre personnel au cœur de l'innovation

Comités multisectoriels pilotés par nos employés

- Comité de gestion du changement et d'amélioration continue
- Comité des groupes cibles
- Comité design (déménagement de notre siège social)
- Comité organisateur de la journée des employés
- Équipe de répondants sectoriels en gestion documentaire
- Etc.

Détermination et réalisation d'incubateurs de performance

- Amorce de la refonte de notre outil et de notre cadre de gestion documentaire
- Première phase de l'actualisation technologique favorisant la collaboration simultanée et le partage d'information
- Réflexion sur l'élaboration de nouveaux indicateurs de performance centrés sur notre mission
- Mise à jour de plusieurs processus et cadres de gestion organisationnels, dont le cadre de gestion contractuelle
- Aménagement d'un environnement de travail performant et collaboratif
- Etc.



« J'apprécie énormément les occasions qui sont offertes aux employés de s'impliquer dans différents comités, ainsi que la marge de manœuvre qui est laissée à ceux-ci afin de mener à bien leurs mandats. »

Ces comités favorisent le décloisonnement entre les directions, la collaboration interpersonnelle en plus de donner à chacun la possibilité d'apporter sa couleur à l'organisation. Mon premier comité a été celui de la journée du personnel où nous étions quatre personnes de quatre directions différentes, dont trois qui comptaient moins d'un an d'ancienneté au CLQ. Ce mélange des genres aura apporté des perspectives différentes, tandis que les nouveaux venus ont aussi permis d'innover dans la manière de concevoir la journée du personnel en mettant l'accent sur l'ouverture et l'échange. Les activités proposées visaient à souligner l'apport de chacun et à susciter la réflexion sur les multiples changements à venir au sein de l'organisation. De plus, elles ont donné à la direction l'occasion de connaître les souhaits, les appréhensions et les coups de cœur du personnel. »

Marie-Noëlle, vérificateur-enquêteur et membre du comité organisateur de la journée des employés



L'intelligence collective à l'œuvre dans nos nombreux projets!

La force de nos actions réside dans la somme des compétences et des capacités de chacun. C'est cette vision qui porte notre stratégie d'intelligence collective, fondée sur l'innovation et la performance. Élaborée en fin de trimestre 2019-2020, notre stratégie se traduit concrètement par le fait de miser sur l'expression et le développement du plein potentiel de chacun et le partage des connaissances et de l'expertise.

Développer notre savoir collectif

La formation continue nous permet de déployer tout notre potentiel au profit de l'institution. En 2019-2020, chaque direction a recueilli les intérêts et besoins des employés. Plusieurs activités de formation ont été ciblées et réalisées cette année. De plus, des employés ont suivi certaines formations spécifiques, puis nous les avons mandatés pour qu'ils forment leurs collègues, notamment en ce qui concerne la gestion de projet et la plateforme Office 365. En 2019-2020, l'institution a consacré une somme correspondant à 1,3 % du budget à la formation des employés.

Le partage d'information et la collaboration au cœur de nos réalisations

Communiquer et confronter les idées est une source de motivation et de performance pour notre équipe. Le partage de l'information est fondé sur la transparence. À la suite de chaque séance du comité de direction de l'institution, le commissaire tient un « forum des employés ». La direction y communique les dernières décisions et orientations et les employés y émettent leur avis ou posent des questions. Les employés sont donc informés en temps réel de l'état d'avancement des travaux et dossiers de l'institution. Les comptes rendus du comité de direction sont systématiquement déposés sur une plateforme accessible à tous.

De plus, des équipes multisectorielles ont aussi été formées ou reconduites en 2019-2020 pour la réalisation de divers projets, comme nous l'avons mentionné dans la section « Faits saillants ». La collégialité et la multidisciplinarité de ces équipes de travail ont permis à plusieurs projets de bénéficier des connaissances, expériences et compétences propres à chaque secteur d'activité de l'organisation. En outre, ces équipes ont pu ainsi réaliser des projets et des mandats en adéquation totale avec notre mission, notre vision et les enjeux de notre plan stratégique.

Vivre le changement ensemble

Notre institution bouillonne de projets, ce qui entraîne une nécessaire adaptation au changement. C'est pourquoi la gestion collective du changement s'est imposée comme un facteur incontournable de réussite dans tous nos projets. À l'automne 2019, nous avons donc créé notre toute première cohorte d'employés du comité de gestion du changement et d'amélioration continue. Constitué de représentants de chaque direction et supervisé par notre conseillère en gestion des ressources humaines, ce comité étudie l'effet anticipé ou vécu des changements en cours. Il fait ensuite part de ses constats et de ses recommandations au comité de direction, lequel met en œuvre des initiatives visant à accompagner les employés dans les enjeux engendrés par le changement institutionnel.





« Notre petite organisation, marquée par d'énormes changements, s'est dotée d'un groupe dont l'objectif premier est de prendre soin de nos collègues : le comité de gestion du changement et d'amélioration continue. Quel beau mandat!

Nous avons les moyens de nos ambitions et l'appui de nos gestionnaires. Le travail de notre comité se poursuit : l'adaptation au télétravail, au retour dans nos bureaux, aux nouvelles technologies. On regarde en avant, dans la même direction. »

Hélène, conseillère en communication et membre du comité de gestion du changement et d'amélioration continue

Les technologies de l'information au service de notre performance organisationnelle

Nos outils technologiques doivent répondre à nos besoins de collégialité et d'efficacité. En 2018-2019, nous avons amorcé la mise à jour de nos systèmes informatiques pour que notre équipe puisse collaborer plus efficacement et de façon plus dynamique. Cette mise à jour a d'abord consisté en la migration de nos outils informatiques vers une plateforme collaborative et intégrée des différents systèmes au sein de l'institution. Le déploiement de la suite Office 365, qui comporte plusieurs outils de partage d'information et de collaboration⁹, a grandement favorisé l'efficacité et la collaboration.

Au cours de la prochaine année, nous miserons sur le perfectionnement des employés pour les amener à maximiser l'utilisation de ces outils de collaboration. Nous procéderons aussi, à l'aide de la suite Office 365, à l'actualisation de notre intranet pour le rendre plus simple et convivial. Le déploiement d'un intranet renouvelé et intégré ainsi que la mise en place d'un nouvel outil de gestion documentaire entraîneront la révision de certaines habitudes de travail et nous conduiront à procéder à la détermination des bonnes pratiques en matière de gestion de l'information.

Dans une perspective d'efficacité et de simplicité, nous avons également amorcé la migration de notre système de gestion documentaire pour disposer d'un meilleur véhicule de partage d'information et de collaboration. Le système Constello est plus en phase avec l'interconnectivité et la convivialité de l'ensemble de nos outils. En plus d'accroître notre partage de l'information, il permettra notamment à nos vérificateurs-enquêteurs de procéder à la fois au suivi de leurs dossiers de vérification et d'enquête et de traiter efficacement la documentation pertinente. En 2020-2021, la dernière phase de l'implantation de ce nouvel outil de gestion documentaire s'accompagnera d'un vaste chantier de numérisation visant à rendre encore plus accessible l'information institutionnelle à l'ensemble du personnel.

Enfin, les travaux d'implantation du système Constello en 2019-2020 ont permis à notre institution de tisser des liens avec des répondants en gestion documentaire d'autres ministères et organismes ainsi qu'avec le Groupe d'experts en gestion documentaire du gouvernement du Québec (GEDC). Ce partage d'expertise a bonifié notre connaissance institutionnelle en la matière.

En somme, notre intelligence collective se caractérise par une culture organisationnelle à échelle humaine, dynamique et innovante. Elle est axée sur la multidisciplinarité, le décloisonnement des équipes ainsi que le partage d'information et d'expertise.

9. La crise de la COVID-19 et la nécessité de déployer rapidement et efficacement les ressources du Commissaire en télétravail ont permis d'accélérer substantiellement l'utilisation des ressources informationnelles et un partage efficace des informations au sein de l'équipe, notamment par la création de canaux consacrés à la gestion de la crise et aux échanges entre les membres du personnel.

Notre équipe maintenant sur la colline Parlementaire!

Le foisonnement des projets de notre institution et l'impossibilité de renouveler le bail de nos anciens locaux dans des conditions optimales ont entraîné la nécessité de faire migrer les bureaux du Commissaire vers un nouveau domicile. En emménageant sur la colline Parlementaire, nous avons fait d'une pierre deux coups : profiter de l'occasion pour nous rapprocher physiquement des principales institutions que nous accompagnons et nous installer dans un environnement facilement accessible, moderne et plus propice au recrutement. Nous avons déménagé officiellement dans nos nouveaux bureaux le 2 mars 2020.

Espaces collaboratifs et performants

Dans la continuité de notre stratégie d'intelligence collective, l'aménagement de nos bureaux a été conçu pour servir nos besoins de collaboration. Notre nouvel espace est doté de plusieurs bulles de travail équipées pour accueillir sporadiquement de petits groupes de travail. Nous profitons aussi de plus vastes salles de réunion. Parmi elles, la salle « La Créative » a été pensée pour soutenir l'émergence d'idées nouvelles, la collaboration et l'innovation. Nos espaces de bureau ont également été conçus dans une ergonomie optimale et favorisent l'accès à des outils de travail performants.

L'ensemble de nos nouveaux outils technologiques et ce nouveau lieu de vie nous permettront notamment de réduire l'utilisation du papier en privilégiant une gestion documentaire numérique.



La Créative, salle de l'inspiration collective.

Une identité visuelle dynamique et représentative de notre institution

D'emblée, il nous est apparu évident que nos nouveaux espaces devaient être à l'image de notre institution et de notre équipe : dynamique, mobilisée, innovante et rigoureuse. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un comité essentiellement composé d'employés souhaitant s'engager dans ce projet, le comité design. Assisté par une firme d'architecture, ce comité a réfléchi à l'aménagement, à l'ambiance et au design qui reflétaient le mieux notre institution. Nous sommes tous fiers du travail accompli par notre comité design.

L'aboutissement du projet de déménagement de nos locaux est remarquable, tant sur le plan conceptuel que sur le plan financier. Nous avons été en mesure de déménager et de créer un espace de collaboration moderne pour nos équipes, tout en maintenant les coûts du projet à 7 % en deçà des prévisions budgétaires. Avec des coûts réels de construction se situant autour de 67 \$ le pied

carré, le budget final s'établit aussi à l'intérieur des paramètres de comparaison applicables à notre organisation. Ce projet a constitué un vecteur important dans la mise en œuvre des orientations de notre plan stratégique, particulièrement pour la visibilité et la performance organisationnelle. Enfin, nos espaces de travail plus fonctionnels et plus ergonomiques facilitent la collaboration et participent au bien-être et à l'efficacité de notre équipe.



Céline, Diane, Hélène et Pierre, à l'œuvre lors d'une réunion du comité design.



« Innovation, c'est ce que représente pour moi l'organisation du Commissaire au lobbyisme du Québec.

J'ai eu la chance de participer au comité design dans le cadre des

travaux entrepris pour le déménagement de nos bureaux. Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour l'avancement des travaux.

Six personnes forment ce comité. Nous nous sommes prêtés au jeu de choisir, pour toute l'organisation, l'ameublement, les couleurs, les matériaux, la signalisation, certains aspects de l'image de marque, et ce, avec l'accord de la haute direction qui avait défini préalablement les grandes orientations. Quelle confiance!

Une fois nos choix communiqués aux gestionnaires, nous avons eu le plaisir de voir nos recommandations considérées pour l'aménagement de nos bureaux. Je dois avouer que nous étions fiers d'avoir pu contribuer à ce projet. »

Céline, adjointe administrative et membre du comité design



Gestion contractuelle et ressources financières

Actualisation de notre cadre de référence en gestion contractuelle

Dans la foulée de plusieurs mesures d'amélioration de la gouvernance interne et dans un objectif de transparence, notre institution a entièrement revu sa politique en matière de gestion contractuelle et s'est dotée d'un nouveau *Cadre de référence en matière contractuelle*. À l'instar du régime adopté par les autres personnes désignées par l'Assemblée nationale, et étant donné que le Commissaire ne possède pas le pouvoir d'adopter un règlement, ce document précise les mesures que notre institution s'est données et qu'elle s'engage publiquement à suivre en matière de gestion des contrats publics.

Ce cadre établit notamment que tout appel d'offres public sera réalisé conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de ses règlements, avec les adaptations nécessaires, même si le Commissaire n'est pas formellement assujéti à cette loi et aux règlements, politiques et directives qui en découlent.

De plus, par ce cadre de référence bonifié, notre institution s'est également dotée :

- de principes directeurs en vue de procéder à l'évaluation d'un contractant lorsque le rendement de celui-ci est considéré comme insatisfaisant ou lorsque la somme totale payée pour un contrat en matière de technologies de l'information est égale ou supérieure à 100 000 \$;

- d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat public;
- d'une procédure de gestion contractuelle.

En 2010, le Commissaire avait adopté un cadre de référence en gestion contractuelle qui était toutefois limité à certains types de contrats. Celui-ci est désormais remplacé par le nouveau Cadre de référence en matière contractuelle, lequel a été adopté, puis est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020.

Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale

Chaque année, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying*, nous préparons nos prévisions budgétaires annuelles et les soumettons au Bureau de l'Assemblée nationale, qui les approuve avec ou sans modification.

Le 11 avril 2019, le Bureau de l'Assemblée nationale accordait au Commissaire au lobbying du Québec, pour l'exercice financier 2019-2020, un budget comportant des crédits totaux de 4 004 826 \$ et un budget de dépenses de 3 779 826 \$.

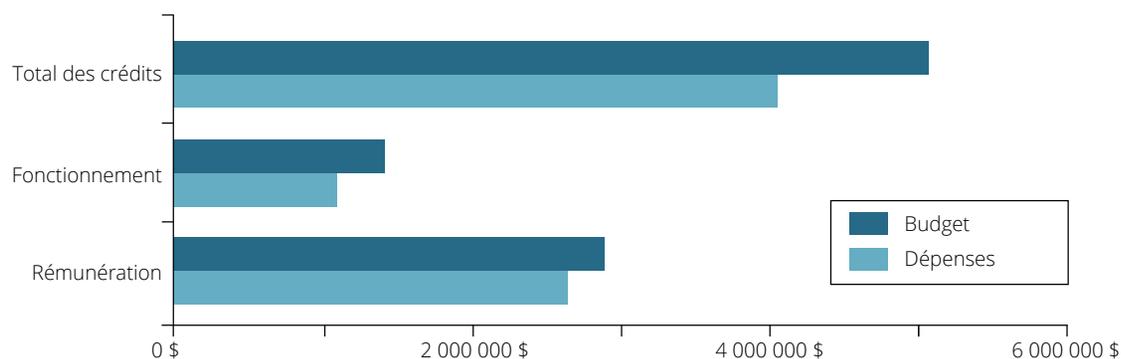
Le 19 juin 2019, le projet de loi n° 6 a été sanctionné. Cette pièce législative ayant des répercussions financières sur le budget du Commissaire au lobbying, le Bureau de l'Assemblée nationale a approuvé, le 13 juillet 2019, les prévisions et demandes budgétaires additionnelles formulées par l'institution en portant ses crédits totaux à 5 066 826 \$ et son budget de dépenses à 4 282 826 \$.

Répartition du budget et des dépenses du Commissaire au lobbying

	Budget 2019-2020	Dépense réelle 2019-2020
Rémunération	2 887 120,00 \$	2 630 429,79 \$
Fonctionnement		
Transport et communication	101 316,00 \$	56 264,09 \$
Services professionnels et administratifs	955 000,00 \$	740 782,50 \$
Loyers	244 390,00 \$	220 648,15 \$
Fournitures et approvisionnement	40 000,00 \$	47 827,84 \$
Amortissement	55 000,00 \$	31 014,24 \$
Total – budget des dépenses	1 395 706,00 \$	1 096 536,82 \$
Total budget des dépenses	4 282 826,00 \$	3 726 966,61 \$
Amortissement (soustraire)	55 000,00 \$	31 014,24 \$
Immobilisations (ajouter)	839 000,00 \$	372 354,83 \$
Total des crédits	5 066 826,00 \$	4 068 307,20 \$

L'écart favorable au budget de rémunération entre les sommes prévues et la dépense réelle s'explique par certains facteurs conjoncturels, dont la difficulté à pourvoir des postes laissés vacants et certains congés parentaux ou de maladie prolongés.

Dépenses liées à la rémunération et au fonctionnement



La rémunération de 2 630 429,79 \$ représente 65 % de la dépense totale de l'exercice. Les dépenses de fonctionnement atteignent 1 096 536,82 \$, soit 27 % de la dépense totale, dont 20 %, soit 220 648,15 \$, correspondent aux coûts des loyers.

À noter : nous avons dépensé 36 480,30 \$ en formation¹⁰ en 2019 (année civile). Cette somme représente 1,3 % de notre budget et 264 heures de formation. Ces données excluent les formations proposées à l'interne par des membres de notre équipe.

Nos priorités pour 2020-2021

Mettre en œuvre notre stratégie d'intelligence collective appuyée par des systèmes informationnels intégrés.

- Intégrer les outils appropriés pour optimiser l'organisation du travail concernant nos activités opérationnelles
- Élaborer un découpage de haut niveau de l'architecture d'affaires et compléter la description des fonctions d'affaires, des processus d'affaires et des processus de travail
- Amorcer la révision des principaux processus organisationnels
- Élaborer de nouveaux indicateurs de performance et d'information de gestion
- Déployer le logiciel Constellio pour la gestion documentaire et intégrer à ce logiciel un processus de gestion des vérifications et des enquêtes, de la preuve électronique et du renseignement
- Refondre notre intranet sur une plateforme collaborative

10. Formations données par un fournisseur externe, y compris tous les frais afférents admissibles.





Annexes

Annexe 1

Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années

Annexe 2

Suivi des dossiers pénaux et des jugements

Annexe 3

Application des lois et des politiques

Annexe 1 - Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années

		2017-2018	2018-2019	2019-2020
SURVEILLANCE				
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier		54	99	166
Nombre de dossiers ouverts durant l'exercice financier		431	422	358
Nombre de dossiers fermés durant l'année ¹¹		386	355	413
Nombre de dossiers fermés durant l'année avec comme résultat « Inscription au registre »		124	93	115
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier		99	166	111
VÉRIFICATIONS				
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	Total	26	14	14
	Nombre de signalements	18	5	10
	Nombre de dossiers ouverts à l'initiative du Commissaire au lobbying du Québec (CLQ)	8	9	4
Nombre de dossiers de vérification ouverts durant l'exercice financier	Total	48	44	56
	Nombre de signalements	34	32	37
	Nombre de dossiers ouverts à l'initiative du CLQ	14	12	19
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	Total	14	14	31
	Nombre de signalements	5	10	15
	Nombre de dossiers ouverts à l'initiative du CLQ	9	4	16

11. Dossiers ayant été fermés au cours de l'année financière, qu'ils aient été ouverts pendant l'année financière précédente ou pendant l'année en cours.

2017-2018 2018-2019 2019-2020

ENQUÊTES				
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	Total	7	11	16
	Nombre de signalements	3	6	3
	Nombre de dossiers ouverts à l'initiative du CLQ	4	5	13
Nombre de dossiers d'enquête ouverts durant l'exercice financier	Total	16	19	14
	Nombre de signalements	3	3	1
	Nombre de dossiers ouverts à l'initiative du CLQ	13	16	13
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	Total	11	16	8
	Nombre de signalements	6	3	2
	Nombre de dossiers ouverts à l'initiative du CLQ	5	13	6
Total des activités de surveillance, de vérification et d'enquête		495	485	428
SIGNALEMENTS ET DOSSIERS OUVERTS À L'INITIATIVE DU CLQ				
Nombre d'avis de manquement délivrés		17	11	6
Nombre de mesures disciplinaires imposées		0	1	0
Directeur des poursuites criminelles et pénales				
Nombre de dossiers transmis au DPCP		8	4	2
Nombre de constats délivrés		13	5	2
DONNÉES DU REGISTRE DES LOBBYISTES				
Nombre de déclarations publiées		5 209	4 835	6 355
Nombre de déclarations initiales		621	672	892
Nombre de lobbyistes inscrits pour la première fois	Lobbyiste-conseil	187	188	235
	Lobbyiste d'entreprise	2 120	2 268	2 812
	Lobbyiste d'organisation	792	891	977

Annexe 2 – Suivi des dossiers pénaux et des jugements

Suivi des dossiers pénaux

Date de signification du constat	Nom	Manquement à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes	Plaidoyer	État du dossier
2018-02-12	Peter Sergakis Lobbyiste d'organisation Union des tenanciers de bars du Québec	3 manquements : Avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre des lobbyistes (art. 25 et 61)	Coupable à l'égard du 1^{er} manquement (2020-02-18) Coupable à l'égard du 2^e manquement (2020-02-18) Constat relatif au 3^e manquement retiré par le DPCP (2020-02-18)	Jugement de culpabilité présumé rendu Amende de 1 000 \$ + frais
2018-02-12	Sébastien Sénéchal Lobbyiste d'organisation Union des tenanciers de bars du Québec	2 manquements : Avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable (2018-02-16) (2018-08-23)	2019-01-24 <i>DPCP c. Sénéchal</i> , Cour du Québec (jugement oral) Coupable des infractions reprochées Amende de 1 000 \$ + frais Appel du jugement de la Cour du Québec (2019-02-22) 2019-11-11 <i>Sénéchal c. DPCP</i>, Cour supérieure 2019 QCCS 4732 Rejet de l'appel – Maintien du jugement de culpabilité de la Cour du Québec
2018-04-25	Charles Désourdy Lobbyiste d'entreprise Ski Bromont	1 manquement : Avoir omis de renouveler son inscription au registre dans les délais (art. 16, 17 et 60)	Non coupable (2018-06-14)	Constat retiré par le DPCP (2019-05-31)
2019-03-08	Bernard Marc Tremblay Lobbyiste d'organisation Fédération des cégeps	3 manquements : Avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre des lobbyistes (art. 25 et 61)	Non coupable (2019-03-19)	En attente de la fixation d'une date de procès
2019-07-17	Anik Fortin Lobbyiste-conseil Fahey et Associés inc.	1 manquement : Avoir omis de déclarer un changement à son inscription au registre dans les délais (art. 15, 17 et 60)	Non coupable (2019-08-22)	En attente de la fixation d'une date de procès
2019-07-19	François Duplantie Lobbyiste d'entreprise Construction Novatek inc.	1 manquement : Avoir omis de déclarer un changement à son inscription au registre dans les délais (art. 15, 17 et 60)	Coupable (2019-08-20)	Jugement de culpabilité présumé rendu Amende de 500 \$ + frais

Jugement

Directeur des poursuites criminelles et pénales c. Sénéchal, jugement final rendu le 11 novembre 2019

En 2017, deux constats d'infraction ont été signifiés à M. Sébastien Sénéchal, pour avoir exercé des activités de lobbying auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du ministre des Finances, sans être inscrit au registre des lobbyistes. Ces communications concernaient respectivement la mise en place rapide du permis d'alcool unique ainsi qu'une demande d'appui à la mise en place de ce permis. Le 24 janvier 2019, la Cour du Québec a rendu oralement un jugement déclarant M. Sénéchal coupable des deux infractions et le condamnant à payer une amende de 500 \$ plus les frais pour chacune d'elles. En février 2019, M. Sénéchal a déposé un avis d'appel demandant à la Cour supérieure de casser le jugement rendu et de l'acquitter des infractions reprochées. Le 11 novembre 2019, celle-ci a confirmé le jugement de la Cour du Québec.

Traitement des demandes d'ordonnance de confidentialité

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
N ^{bre} de demandes reçues	8	8	11
N ^{bre} de demandes totales traitées	11	7	12
N ^{bre} d'ordonnances accordées	1	---	–
N ^{bre} de demandes refusées	4	---	2
N ^{bre} de désistements	2	5	8
N ^{bre} d'ordonnances prolongées	---	---	---
N ^{bre} d'ordonnances renouvelées	4	2	2
N ^{bre} de demandes non traitées au 31 mars	---	1*	---
N ^{bre} d'ordonnances levées	1	---	2

* Cette demande a été soumise à la fin de l'exercice financier, de sorte qu'elle n'a pu être traitée avant le 31 mars 2020.

Traitement des demandes d'accès à l'information

En 2019-2020, le Commissaire au lobbying a reçu trois demandes d'accès à des documents. Dans un cas, les documents demandés relevaient davantage d'un autre organisme public et le demandeur a été invité à adresser sa demande à celui-ci, conformément aux articles 47 et 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1. Dans les deux autres cas, les demandes ont été acceptées partiellement puisque certains documents demandés étaient inexistantes. Toutes ces demandes ont été traitées dans le délai maximal de 20 jours ouvrables fixé par la Loi, et le délai moyen de réponse a été de 16,7 jours.

Suivi des divulgations d'actes répréhensibles

En 2019-2020, aucune situation n'a été portée à l'attention de la responsable du suivi des divulgations, la secrétaire générale par intérim et directrice des affaires institutionnelles et des communications.

Le Commissaire au lobbying du Québec s'est doté en 2017-2018 d'un guide d'application visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Celui-ci prend appui sur la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Ce guide est accessible dans l'intranet de l'institution.

Annexe 3 – Application des lois et des politiques

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et politique de diffusion

Le Commissaire au lobbyisme est assimilé à un organisme public aux fins de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, article 3).

Toutefois, en tant que personne désignée par l'Assemblée nationale, le commissaire au lobbyisme, en vertu de l'article 16.1 de cette loi, n'est pas assujéti à l'obligation de diffuser sur son site Web les documents ou renseignements accessibles qui sont mentionnés au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Compte tenu de l'importance que revêtent la transparence et l'accès à l'information pour l'institution, le commissaire au lobbyisme se dotait, en juillet 2010, de sa propre politique de diffusion de l'information et de protection des renseignements personnels. Il a repris, en les adaptant, l'essentiel des dispositions du règlement sur la diffusion.

Depuis juin 2017, la nouvelle Politique de diffusion de l'information du Commissaire au lobbyisme, qui remplace celle de 2010, est en vigueur. Cette nouvelle politique vise à doter l'institution de règles de transparence accrues, semblables à celles établies au *Règlement sur la diffusion de*

l'information et sur la protection des renseignements personnels. Des renseignements relatifs aux dépenses de l'institution, notamment quant aux frais de déplacement, aux formations et aux contrats de publicité et de télécommunication, s'ajoutent maintenant à ce qui était déjà rendu public.

*Tous les documents devant faire l'objet d'une diffusion*¹² en 2019-2020 en vertu de la politique de diffusion sont accessibles sur le site Web du Commissaire au lobbyisme, sous l'onglet « Accès à l'information » de chacune des sections propres aux clientèles, soit « Lobbyiste », « Titulaire d'une charge publique » et « Citoyen et médias ». *Les données relatives aux dépenses*¹³ sont présentées sur un microsite à partir du lien « divulgation des dépenses » que l'on retrouve sous ce même onglet.

Le Commissaire rend aussi accessible un *registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par le commissaire au lobbyisme ou un membre de son personnel*¹⁴. Ce registre est accessible sur son site Web, toujours sous l'onglet « Accès à l'information », dans la rubrique « Autres documents d'intérêt ».

Politique du Commissaire au lobbyisme relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

En juin 2012, le Commissaire a adopté une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Celle-ci tient compte de sa

mission et de son statut particulier et s'inspire de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. La politique est accessible sur le site Web de l'institution.

La politique du Commissaire réaffirme deux grands principes pour l'institution :

- elle privilégie l'unilinguisme français dans toutes ses activités;
- elle accorde une attention constante à la qualité de la langue française.

Les documents ayant fait l'objet d'une large diffusion pendant l'année financière 2019-2020 ont été révisés en tenant compte de ces principes. Les communications entre l'institution et les citoyens reçoivent une semblable attention. Le commissaire au lobbyisme a désigné sa secrétaire générale par intérim et directrice des affaires institutionnelles et des communications comme répondante auprès de l'Office québécois de la langue française.

Éthique et déontologie

La secrétaire générale par intérim et directrice des affaires institutionnelles et des communications agit comme responsable en matière d'éthique et de déontologie. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise, mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor. Elle a par ailleurs désigné une

12. Disponible sur : <https://www.commissairelobby.qc.ca/a-propos/services/acces-a-linformation/>

13. Disponible sur : <https://www.commissairelobby.qc.ca/a-propos/services/acces-a-linformation/transparence/>

14. Disponible sur : https://www.commissairelobby.qc.ca/fileadmin/Centre_de_documentation/Documentation_institutionnelle/Registre_des_dons_-_Site_web.pdf

répondante en éthique auxiliaire afin de pouvoir échanger avec elle des cas qui lui sont soumis. La répondante auxiliaire, qui possédait déjà une formation en éthique, a néanmoins suivi la formation du Secrétariat du Conseil du trésor en cette matière.

Au cours de l'année, nos répondantes en éthique ont conseillé quelques membres du personnel qui ont porté à leur attention des questions de nature éthique. De plus, elles ont produit un avis écrit à un membre du personnel pour lui communiquer le positionnement de l'organisation quant à la question qu'il leur avait adressée.

Des démarches ont aussi été entreprises au cours de l'année pour organiser, conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor, une formation sur l'éthique à l'intention de l'ensemble de nos employés. Ces derniers ont d'ailleurs été invités à acheminer, en toute confidentialité, les questions qu'ils souhaiteraient aborder lors de cette formation. Celle-ci a malheureusement dû être reportée, à cause des règles de confinements instaurées par la santé publique en réaction à la COVID-19.

Politique concernant la santé des personnes au travail

L'application de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise s'est traduite, entre autres choses, par l'organisation d'une séance de vaccination annuelle contre la grippe saisonnière.

Jusqu'au déménagement de notre siège social le 2 mars dernier, les employés avaient accès à une salle d'entraînement adjacente à nos locaux. Pour mitiger la perte de ce service à notre nouvel

emplacement, le Commissaire au lobbying a élaboré un guide d'incitation à l'activité physique, lequel devrait être adopté en début d'année financière 2020-2021. Ce guide prévoit, entre autres, des ententes corporatives avec quelques centres de conditionnement physique pour réduire le coût d'un abonnement annuel, ainsi qu'un programme de remboursement des dépenses reliées à certaines activités physiques. Un espace de rangement sécurisé pour les vélos ainsi que des douches sont mis à la disposition du personnel, même à la suite du déménagement.

Le programme de mise à niveau ergonomique des postes de travail par un professionnel a été maintenu pour répondre à des besoins ponctuels au cours de l'année. Chaque poste de travail dans nos nouveaux locaux a d'ailleurs fait l'objet, dès la première semaine, d'une évaluation d'un ergonomiste pour qu'il soit adapté aux besoins de son occupant.

L'application du Programme d'aide aux employés s'est poursuivie en 2019-2020 sur la base de l'entente déjà convenue avec le Centre de services partagés du Québec. Cette entente est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016. Le programme dont bénéficie le personnel du Commissaire au lobbying offre, sur une base confidentielle, un soutien aux employés aux prises avec des difficultés personnelles ou professionnelles susceptibles d'influencer leur comportement et leur rendement au travail ainsi que leur qualité de vie.

Loi sur le développement durable

Bien que le Commissaire au lobbying ne soit pas assujéti à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1), il adopte un cadre de

gestion qui s'inscrit dans la recherche d'un tel développement. En vue de mettre en œuvre l'un des principes énoncés dans cette loi, soit le principe de « production et consommation responsables », l'organisation utilise du papier recyclé à 100 % pour ses impressions et incite ses employés à en limiter le nombre. Nous avons aussi profité de notre récent déménagement institutionnel afin de poser un nouveau jalon dans notre réduction de l'utilisation du papier, en favorisant une gestion documentaire sur support numérique.

Mentionnons de plus que les membres du personnel ont intégré dans leurs pratiques la récupération des matières recyclables et l'économie d'énergie relative à l'éclairage. La salle des employés comporte aussi un îlot de récupération des matières recyclables incluant le plastique, le verre et le métal. En outre, un service de recyclage des dosettes de café utilisées dans la cafétéria est à la disposition des employés. Le contenu des dosettes est traité et utilisé comme combustible de remplacement pour une usine.

Pour faciliter et encourager l'utilisation d'un moyen de transport sain et écologique pour les membres du personnel, le Commissaire a aménagé, pour la cinquième année d'affilée, un espace de rangement sécurisé pour vélos pendant la période estivale. Depuis notre déménagement, un tel espace est toujours mis à la disposition de nos cyclistes par Industrielle Alliance, propriétaire de l'immeuble, moyennant certains frais. Enfin, la décision de nous établir sur la colline Parlementaire était en partie motivée par une plus grande accessibilité au transport collectif pour l'ensemble de nos employés, leur offrant ainsi un mode de transport durable.



COMMISSAIRE AU
LOBBYISME
DU QUÉBEC